

Ce mois-ci nous souhaitons évoquer trois sujets, suite au dernier CSE et à la vidéo d'Anne Rigail.

### **1 . Présentation en CSE des évolutions de la « Régulation programme »**

Pour info : c'est une entité relativement récente, créée en septembre 2019 (avec le passage au tout affrètement), ayant pour mission **d'adapter notre programme de J-14 à J-1**.

Cette régulation s'opère en fonction des critères économiques (prévision passagers), commerciaux, de la ressource en PN et de la maintenance.

Le moindre que l'on puisse dire, c'est que ce service a fait toutes ses preuves pendant les différents confinements puisqu'il a permis d'adapter en temps réel l'offre à la vraie demande, sans être guidé par des accords de groupes inadaptés voire illégaux.

Enfin une bonne nouvelle et une mesure de bon sens !

Bien évidemment il reste une grande marge d'amélioration, par exemple faire sauter la scope clause ... car « brider » nos avions reste une ineptie sans nom !



### **2. Le deuxième sujet intéressant débattu en CSE portait sur le suivi du PDV**

A ce jour 224 PNT ont quitté le navire ; la cible serait atteinte pour les CDB.

Pour les OPL, on est à 71% du quota fixé par la Direction.

La Direction se réjouit du départ massif de PNT vers Air France et ainsi d'honorer leurs engagements ...

**Le SPL persiste et émet une réserve , on ne cautionnera jamais ce type de départ forcé et complètement illégal** ; d'autant qu'Anne Rigail évoque à plusieurs reprises la situation de quasi faillite dans sa dernière vidéo. De plus, les départs du PDG de KLM et du directeur de la stratégie d'AF sont source d'inquiétude ... Madame Rigail, vous nous avez habitué à plus d'optimisme !

Quid du sort de nos ex-collègues, démissionnaires, ayant perdu leur ancienneté et leur fonction ? Dans un tel contexte, croisons les doigts pour qu'ils ne regrettent pas leur



COMM JANVIER 2022

choix et ne perdent pas leur aptitude. On a malheureusement déjà des exemples concrets d'anciens collègues dans cette regrettable situation.

Il resterait donc des places dans le PDV uniquement pour des copilotes ; la Direction constate un fort ralentissement dans toutes les catégories de personnel pour cette deuxième période. Vous l'aurez compris, il est très probable que les chiffres n'évoluent plus vraiment...

Cela pose un problème car une liste d'attente de 23 CDB candidats au départ volontaire s'est créée ; comme vous avez pu le lire, la Direction pour le moment n'aurait pas de mandat pour les satisfaire. Elle se cache derrière l'argument que les quotas déposés auprès des services de l'état auraient été validés, le plan ne pourrait plus être changé sans accord préalable... certes, mais encore faudrait-il en avoir la volonté et le mandat du groupe ! On peut en douter ! Quel service de l'état aurait l'inconscience par les temps qui courent de refuser de transformer des départs OPL en départs CDB ?

**Pour nous, le point bloquant est bien une notion de budget alloué.**

Est-ce bien raisonnable de freiner l'ascenseur social en refusant des départs supplémentaires de CDB ?

Peut-on les forcer à continuer de travailler dans ces conditions ?

Quid du CRM dans les postes ?

Est-ce bon pour le moral des troupes ?

**Non, ce sont des pseudos économies avec une vision à très courte terme !**

On ne parle même pas des effets secondaires, sur la prévoyance, par exemple, qui continue de boire la tasse avec des augmentations de cotisations excessives pour des garanties en baisse.

### **3. Enfin le troisième sujet intéressant du CSE était la présentation du nouveau Pass vaccinal qui vient remplacer le Pass sanitaire**

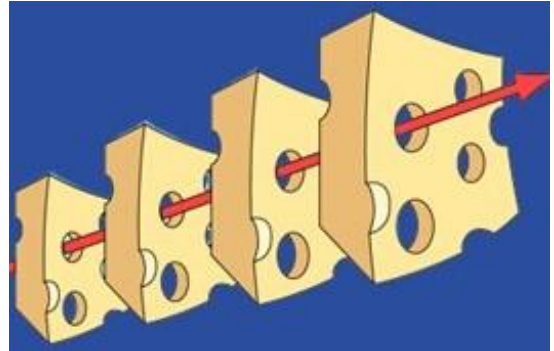
Dans les grandes lignes, nous avons retenu les points suivants

Rappel : le PN qui n'est pas en capacité de remplir sa mission peut, après plusieurs steps, se voir proposer une procédure de licenciement. Ça, c'est le pire du pire ! c'est la pression mise par l'employeur !

Mais c'est aussi quand toutes les plaques de Reason ont été franchies et les pistes juridiques épuisées !!!

Première plaque : votre planning est sorti, vous ne justifiez pas du Pass : on vous met en absence justifiée, le temps que vous alliez faire les démarches pour l'obtenir.

Deuxième plaque : sans Pass vaccinal, vous pourrez, sous certaines conditions, réaliser des rotations à l'étranger ... mais pas de vol domestique !!! C'est hallucinant !



Troisième plaque : en cas d'impossibilité, l'entreprise vous proposera d'apurer vos congés ou vos CET, et ceci hors quota, c'est à dire sans notion de points... No comment !

Quatrième plaque : une fois les CP et les CET épuisés, vous ne disposez toujours pas du fameux Pass vaccinal ??? il y aura l'option « congés sans solde » !

Dernière plaque : il faut espérer pour tous que les obligations vaccinales soient levées à moyen terme, au fur et à mesure ou la population sera immunisée... sinon ils vont menacer de licencier !

Il a été confirmé également en CSE qu'une attestation délivrée par un médecin de contre-indication à cette vaccination était exploitable pour éviter des ennuis avec son employeur ... Dans ce cas, on oublie tout ce qui écrit ci-dessus.

Règle d'or sur le sujet : ne faisons pas de chasse aux sorcières !

Personne ne connaît vraiment la véritable efficacité et les contre-indications de ces nouveaux vaccins, sortis « à l'arrache » et qui n'empêchent pas d'attraper ce maudit virus. Nombreux d'entre vous ont chopé la Covid malgré les 3 vaccins et vont sûrement hésiter ou refuser la quatrième dose ? Si l'impact opérationnel lié à la non vaccination est gérable pour l'instant par les services de production, la probabilité de voir le nombre de PN sans Pass vaccinal à jour risque d'augmenter ...

*D'ici là, portez-vous bien*

*Gardez le moral et soyez prudents*



*Pour ceux qui ont la chance de voler, profitez en bien !*